

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès-verbal de la séance du
30.03.2026 à 18h30

SOUS LA PRESIDENCE DE Monsieur Richard PETRAZOLLER

Convocation adressée le 26 mars 2026

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 21 Votes : 23

Membres titulaires présents et votants :

Richard PETRAZOLLER – Mylène HECK – Jean-Luc BALL – Betty HOLTZMANN –
Frédéric HEYD – Anne-Caroline THIBAUT – Aline ITZEL – Dany WEISS – Véronique
NOWAK – Sacha THOMANN – Angélique SCHNEIDER – Christian FOUDA – Anne
HENNER – Maxime NOWAK – Joëlle METZGER – Grégory FRIEDMANN – Rébecca
EYER – Raphaël WOLLENSCHLAEGER – Catherine GUINOT – Joël LENGERT – Marie-
Laure COUILLEZ

Membres excusés :

M. Gilbert SCHMITT donne procuration à M. Frédéric HEYD
M. Jérôme HOERTH donne procuration à Mme Mylène HECK

Membre absent :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 21 mars 2026 ;
3. Vie politique – Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions ;

Commissions communales

4. Vie politique – Création de la Commission d'Appel d'Offres ;
5. Vie politique – Création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre de membres
6. Vie politique – Création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Désignation des membres ;
7. Vie politique – Création de la Commission de contrôle des listes électorales ;
8. Vie politique – Création de la Commission de la Municipalité ;
9. Vie politique – Création de la Commission des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de l'Aménagement ;
10. Vie politique – Création de la Commission des Travaux, du Patrimoine et du Territoire ;

Comités consultatifs

11. Vie politique – Création du Comité consultatif Sports et Loisirs ;
12. Vie politique – Création du Comité consultatif Culture ;
13. Vie politique – Création du Comité consultatif Communication ;

Représentation dans les organismes extérieurs

14. Vie politique – Désignation des représentants au Syndicat de Lutte contre les Moustiques (SLM 67) ;

- 15.** Vie politique – Désignation des représentants au SIVU de l'Aschbruch (syndicat forestier) ;
- 16.** Vie politique – Désignation des représentants au Syndicat des Eaux du Canton de Seltz et environs ;
- 17.** Vie politique – Désignation des représentants à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;
- 18.** Vie politique – Désignation des représentants au collège d'administration du Collège de Seltz ;
- 19.** Vie politique – Désignation des représentants au Syndicat de copropriété « Les Tilleuls » ;
- 20.** Vie politique – Désignation des représentants au Syndicat de copropriété de la Maison médicale (1 rue Marcel Bisch à Seltz) ;
- 21.** Vie politique – Désignation des représentants à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP 67) ;
- 22.** Vie politique – Désignation des représentants au sein de l'Association des communes forestières du Grand-Est ;
- 23.** Vie politique – Désignation d'un correspondant Défense (correspondant aux armées) ;
- 24.** Vie politique – Désignation d'un correspondant Climat ;
- 25.** Vie politique – Désignation d'un correspondant Incendie et Secours ;
- 26.** Vie politique – Désignation d'un correspondant CNAS ;
- 27.** Vie associative – Versement d'une subvention au profit du Handball Club de Seltz.

Délibération N° 2026-046

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-6 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Désigne** Madame Anne-Caroline THIBAUT en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-047

2) Approbation du Procès-Verbal du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-048

3) Vie politique – Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions

Monsieur le Maire expose :

L'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Donne** délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines suivants mentionnées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 2 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;

19° De signer la convention, prévue par l'article L. 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du code précité (dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificative pour 2014) précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 000 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, en application de l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code, conformément au Plan Local d'Urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

26° De procéder, après une information préalable, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- **Décide** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par la Première Adjointe.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Commissions communales

Délibération N° 2026-049

4) Vie politique – Création de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1414-2 et suivants ;

Considérant la nécessité de constituer une Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics ;

Considérant qu'outre le Maire ou son représentant, qui en est le Président, cette commission est composée de trois membres élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Crée** une Commission d'Appel d'Offres permanente ;

- **Nomme** les membres de cette commission de la manière suivante :

Monsieur Richard PETRAZOLLER	Président
Monsieur Frédéric HEYD	Titulaire
Madame Mylène HECK	Titulaire
Madame Betty HOLTZMANN	Titulaire
Mme Véronique NOWAK	Suppléant
Mme Marie-Laure COUILLEZ	Suppléant
M. Christian FOUDA	Suppléant

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-050

5) Vie politique – Création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation des membres

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

Considérant l'obligation de créer un CCAS dans les communes ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Crée** un Centre Communal d'Action Sociale ;
- **Fixe** le Conseil d'administration à 12 membres répartis à parts égales entre élus et membres nommés.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-051

6) Vie politique – Création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Désignation des membres

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-8 ;

Vu la délibération n°2026-050 du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de nommer les membres du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Nomme** les membres du CCAS de la manière suivante, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Seltz et sous la présidence de Monsieur le Maire :

Monsieur Richard PETRAZOLLER	Président
Madame Betty HOLTZMANN	Membre élu
Madame Mylène HECK	Membre élu
Madame Anne-Caroline THIBAUT	Membre élu
M. Dany WEISS	Membre élu
M. Sacha THOMANN	Membre élu
Mme Rébecca EYER	Membre élu
Mme Huguette MARTIN	Membre nommé
Mme Nicole KRAEMER	Membre nommé
Mme Josiane HOFFMANN	Membre nommé
Mme Marianne KAZDA	Membre nommé
Mme Josiane RUCK	Membre nommé
Mme Audrey KRAEMER	Membre nommé

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-052

7) Création de la Commission de contrôle des listes électorales

Vu le Code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 ;

Considérant la réforme de la gestion des listes électorales ;

Considérant qu'aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Crée** la Commission de contrôle des listes électorales ;

Nomme les membres de cette commission, selon les règles légales et conformément à l'ordre du tableau, de la manière suivante :

Mme Aline ITZEL	Titulaire
Mme Marie-Laure COUILLEZ	Titulaire
Mme Catherine GUINOT	Titulaire
Mme Joëlle METZGER	Titulaire
Mme Angélique SCHNEIDER	Titulaire
Mme Anne HENNER	Suppléant
Mme Rébecca EYER	Suppléant

Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions facultatives. Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil (article L.2121-22 du CGCT). Les commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Délibération N° 2026-053

8) Vie politique – Création de la Commission de la Municipalité

Considérant la nécessité d'organiser le travail municipal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Crée** la Commission de la Municipalité ;
- **Nomme** les membres de cette commission de la manière suivante :

M. Richard PETRAZOLLER	Président
Mme Mylène HECK	Déléguée
M. Jean-Luc BALL	Délégué
Mme Betty HOLTZMANN	Déléguée
M. Frédéric HEYD	Délégué
Mme Anne-Caroline THIBAUT	Déléguée
M. Gilbert SCHMITT	Délégué

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-054

9) Vie politique – Création de la Commission des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de l'Aménagement

Considérant la nécessité d'organiser les missions financières et économiques de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Crée** la Commission des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de l'Aménagement

- **Nomme** les membres de cette commission de la manière suivante :

M. Richard PETRAZOLLER	Président
Mme Mylène HECK	Déléguée
M. Jean-Luc BALL	Délégué
Mme Betty HOLTZMANN	Déléguée
M. Maxime NOWAK	Délégué
Mme Marie-Laure COUILLEZ	Déléguée
Mme Véronique NOWAK	Déléguée
M. Christian FOUDA	Délégué

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-055

10) Vie politique – Création de la Commission des Travaux, du Patrimoine et du Territoire

Considérant la nécessité d'organiser les missions techniques de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Crée** la Commission des Travaux, du Patrimoine et du Territoire (*Bâtiments et espaces communaux, Cimetière, Etablissements Publics Fonciers, Environnement et Sécurité*) ;

- **Nomme** les membres de cette commission de la manière suivante :

M. Richard PETRAZOLLER	Président
M. Frédéric HEYD	Délégué
M. Joël LENGERT	Délégué
Mme Aline ITZEL	Déléguée
M. Sacha THOMANN	Délégué
M. Raphaël WOLLENSCHLAEGER	Délégué
M. Christian FOUDA	Délégué
M. Dany WEISS	Délégué

Adopté à l'unanimité

Comités consultatifs

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2143-2 du CGCT, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Il estime qu'il y aurait un intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnalités qualifiées à une étude ou à une problématique déterminée.

Délibération N° 2026-056

11) Vie politique – Création du Comité consultatif Sports et Loisirs

Considérant l'intérêt communal relatif au développement des activités sportives et de loisirs ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de constituer** le Comité consultatif Sports et Loisirs (Associations et camping municipal) ;

- **Nomme** les membres de ce comité de la manière suivante :

M. Richard PETRAZOLLER	Président
M. Gilbert SCHMITT	Vice-Président
Mme Betty HOLTZMANN	Déléguée
Mme Catherine GUINOT	Déléguée
M. Christian FOUDA	Délégué
Mme Rébecca EYER	Déléguée
Mme Marie-Laure COUILLEZ	Déléguée
Mme Anne HENNER	Déléguée
M. Dany WEISS	Délégué
M. Bruno HAAR	Membre extérieur
Mme Ingrid L'HUILLIER-RICHARD	Membre extérieur
M. Steve MEDAUER	Membre extérieur
M. René WENDLING	Membre extérieur
Mme Martine WENDLING	Membre extérieur
Mme Christine MATTEL	Membre extérieur
Mme Nicole FRITZ	Membre extérieur

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-057

12) Vie politique – Création du Comité consultatif Culture

Considérant l'intérêt communal relatif à la promotion et au développement de la politique culturelle sur son territoire, ainsi que le développement des axes sociaux relatifs à la Jeunesse, la Scolarité, les Aînés et le Social ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de constituer** le Comité consultatif Culture ;
- **Nomme** les membres de ce comité de la manière suivante :

M. Richard PETRAZOLLER	Président
Mme Anne-Caroline THIBAUT	Vice-Présidente

Mme Betty HOLTZMANN	Déléguee
Mme Anne HENNER	Déléguee
Mme Rebecca EYER	Déléguee
Mme Joëlle METZGER	Déléguee
Mme Angélique SCHNEIDER	Déléguee
Mme Isabelle DECK	Membre extérieur

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-058

13) Vie politique – Création du Comité consultatif Communication

Considérant l'intérêt communal pour le développement des outils numériques, la promotion des relations, manifestations et événements publics, le développement du fleurissement et des ressources communicationnelles ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de constituer** le Comité consultatif Communication ;
- **Nomme** les membres de ce comité de la manière suivante :

M. Richard PETRAZOLLER	Président
Mme Mylène HECK	Vice-Présidente
Mme Anne-Caroline THIBAUT	Déléguee
Mme Betty HOLTZMANN	Déléguee
Mme Aline ITZEL	Déléguee
Mme Angélique SCHNEIDER	Déléguee
M. Dany WEISS	Délégué
M. Sacha THOMANN	Délégué
M. Grégory FRIEDMANN	Délégué
Mme Rebecca EYER	Déléguee
M. Christophe EBELE	Membre extérieur
M. Hervé POINT	Membre extérieur

M. Mickaël STOLTZ	Membre extérieur
-------------------	------------------

Adopté à l'unanimité

Représentation dans les organismes extérieurs

Délibération N° 2026-059

14) Vie politique – Désignation des représentants au Syndicat de Lutte contre les Moustiques (SLM 67)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de désigner Madame Betty HOLTZMANN comme déléguée titulaire de la Commune de Seltz au sein du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) ;

- Décide de désigner Madame Aline ITZEL comme déléguée suppléante de la Commune de Seltz au sein du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67).

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-060

15) Désignation des représentants au SIVU de l'Aschbruch (syndicat forestier)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Aschbruch ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Joël LENGERT comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein du SIVU de l'Aschbruch ;
- **Décide de désigner** Monsieur Raphaël WOLLENSCHLAEGER comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein du SIVU de l'Aschbruch ;
- **Décide de désigner** Monsieur Frédéric HEYD comme délégué suppléant de la Commune de Seltz au SIVU de l'Aschbruch.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-061

16) Vie politique – Désignation des représentants au Syndicat des Eaux du Canton de Seltz et environs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Canton de Seltz et environs ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Frédéric HEYD comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein du Syndicat des Eaux du Canton de Seltz et environs ;
- **Décide de désigner** Monsieur Raphaël WOLLENSCHLAEGER comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein du Syndicat des Eaux du Canton de Seltz et environs.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-062

17) Vie politique – Désignation des représentants à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Richard PETRAZOLLER comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

- **Décide de désigner** Monsieur Jean-Luc BALL comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-063

18) Vie politique – Désignation des représentants au conseil d'administration du Collège de Seltz

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la représentation des communes ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Madame Betty HOLTZMANN comme déléguée titulaire de la Commune de Seltz au sein du conseil d'administration du Collège de Seltz ;

- **Décide de désigner** Madame Anne-Caroline THIBAUT comme déléguée titulaire de la Commune de Seltz au sein du conseil d'administration du Collège de Seltz ;

- **Décide de désigner** Madame Joëlle METZGER comme déléguée suppléante de la Commune de Seltz au sein du conseil d'administration du Collège de Seltz ;

- **Décide de désigner** Madame Marie-Laure COUILLEZ comme déléguée suppléante de la Commune de Seltz au sein du conseil d'administration du Collège de Seltz.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-064

19) Vie politique – Désignation des représentants au Syndic de copropriété « Les Tilleuls »

Considérant les intérêts de la Commune de Seltz au sein de la copropriété « Les Tilleuls » ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Gilbert SCHMITT comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein du Syndicat de copropriété « Les Tilleuls » ;
- **Décide de désigner** Monsieur Joël LENGERT comme délégué suppléant de la Commune de Seltz au sein du Syndicat de copropriété « Les Tilleuls ».

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-065

20) Vie politique – Désignation des représentants au Syndic de copropriété de la Maison médicale (1 rue Marcel Bisch à Seltz)

Considérant les intérêts de la Commune de Seltz au sein de la copropriété de la Maison médicale sise 1 rue Marcel Bisch à Seltz ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Madame Mylène HECK comme déléguée titulaire de la Commune de Seltz au sein du Syndicat de copropriété de la Maison médicale sise 1 rue Marcel Bisch à Seltz ;
- **Décide de désigner** Madame Betty HOLTZMANN comme déléguée suppléante de la Commune de Seltz au sein du Syndicat de copropriété de la Maison médicale sise 1 rue Marcel Bisch à Seltz.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-066

21) Vie politique – Désignation des représentants à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP 67)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'ATIP 67 ;

Considérant l'adhésion de la Commune de Seltz au sein de l'ATIP 67 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Richard PETRAZOLLER comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein de l'ATIP 67 ;
- **Décide de désigner** Monsieur Jean-Luc BALL comme délégué suppléant de la Commune de Seltz au sein de l'ATIP 67.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-067

22) Vie politique – Désignation des représentants au sein de l'Association des communes forestières du Grand-Est

Vu les statuts de l'Association des communes forestières du Grand-Est ;

Considérant l'intérêt de la Commune de Seltz au sein de cette association ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Joël LENGERT comme délégué titulaire de la Commune de Seltz au sein de l'Association des communes forestières du Grand-Est ;
- **Décide de désigner** Monsieur Raphaël WOLLENSCHLAEGER comme délégué suppléant de la Commune de Seltz au sein de l'Association des communes forestières du Grand-Est.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-068

23) Vie politique – Désignation d'un correspondant Défense (correspondant aux armées)

Vu les circulaires du Ministère des Armées ;

Considérant la nécessité de désigner un correspondant Défense ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Madame Anne-Caroline THIBault comme correspondant Défense de la Commune de Seltz.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-069

24) Vie politique – Désignation d'un correspondant Climat

Considérant les enjeux environnementaux ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Madame Mylène HECK comme correspondant Climat de la Commune de Seltz.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-070

25) Vie politique – Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Considérant la loi MATRAS n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Monsieur Sacha THOMANN comme correspondant Incendie et Secours de la Commune de Seltz.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-071

26) Vie politique – Désignation d'un correspondant CNAS

Vu l'adhésion de la Commune de Seltz au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant la nécessité de désigner un référent ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de désigner Madame Betty HOLTZMANN comme correspondant CNAS de la Commune de Seltz.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-072

27) Vie associative – Versement d'une subvention au profit du Handball Club de Seltz

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1611-4 ;

Considérant la demande de subvention du Handball Club de Seltz ;

Considérant l'intérêt local de l'association sportive ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de verser une subvention d'un montant de 1 500 € au profit du Handball Club de Seltz ;

- Indique que les crédits sont inscrits au budget de la Ville ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Pour information

La séance est ouverte par **Monsieur le Maire** à 18h33.

Monsieur le Maire indique que la Commission Sports et Loisirs va prochainement réfléchir à l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le camping Salmengrund rouvre ses portes pour la saison 2026 à partir du mercredi 1^{er} avril. Pour l'occasion, et à la suite d'arbitrages politiques, la gérante sera accompagnée de la police municipale et du Directeur Général des Services le jour de l'ouverture.

Betty HOLTZMANN invite les conseillers à se joindre à l'Osterputz organisée par la Mairie le 11 avril 2026 de 9h à 12h. Le point de départ de cet événement est prévu à l'atelier municipal situé 3 Chemin du Bachweg.

Grégory FRIEDMANN souhaite savoir ce qu'il en est du dossier relatif à la présence de caravanes sur une propriété privée située derrière la gare. **Monsieur le Maire** lui indique que le dossier est en cours d'instruction et que le policier municipal est pleinement mobilisé. Il indique également que les caravanes devraient être parties courant du mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** clôture la séance du Conseil municipal à 20h12.

La secrétaire de séance
Anne-Caroline THIBAUT

Le Maire
Richard PETRAZOLLER